EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 59

SUBVENTIONS À DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES ET ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIOEDUCATIVES

Ne prend pas part au vote de la délibération n°59 : Monsieur Christophe BERTUCAT en tant que membre du Conseil d'Administration du Foyer de Jeunes et d'Education Populaire Amicale Laïque de Chanteranne

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives, auxquelles les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2018, il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 104 160 €
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées

FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE LA PLAINE

Cette association a pour principale activité un atelier permettant l'apprentissage de la musique rock pour donner aux jeunes la possibilité de se rencontrer pour partager diverses expériences (répétitions en groupe, productions artistiques,…). L'encadrement des ateliers est attentif à ce que les jeunes apprennent, avec la musique, le respect des autres, du matériel et des locaux.

Le FJEP La Plaine accueille également les personnes désirant pratiquer une activité récréative, éducative, sociale, sportive (rencontres lors de moments conviviaux, gym, randonnée pédestre,…).

Budget de l'association :	40 716 €
Subvention attribuée en 2017 :	22 490 €
Subvention demandée :	22 490 €
Subvention proposée :	22 490 €

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS LAIQUES DU PUY-DE-DÔME :

La Fédération Départementale des Associations Laïques du Puy de Dôme (FAL) est l'un des acteurs, sur le territoire de la commune, de la mise en œuvre de la politique d'éducation, d'action culturelle, sportive et sociale.

Elle favorise la création d'associations locales auxquelles elle propose ses services (assurance, affiliation et comptabilité). Elle regroupe les associations laïques d'éducation populaire qui sont au nombre de 492, représentant 35 630 adhérents.

La FAL dispose d'un secteur culturel qui agit auprès du jeune public pour permettre un accès à la culture à tous. Elle travaille en accompagnant ces associations dans leurs projets culturels et également avec le public scolaire et les centres de loisirs.

Budget de l'association : 3 017 360 €
Subvention attribuée en 2017 : 38 000 € (DE+DC+DAVA)
Subvention demandée : 17 000 €
Subvention proposée : 17 000 €

AMICALE LAIQUE LA GLACIERE – JEAN BUTEZ :

Cette association de quartier à vocation culturelle et sportive organise une vingtaine d'activités pour les adultes (gym, randonnée, guitare, yoga, artisanat, jeux, chorale, danse, dessin,…etc.) et cinq pour les enfants (tennis de table, guitare, théâtre, danse, échecs).

Elle assure le lien social entre l'école, les enseignants, les parents d'élèves et les habitants et organise différentes manifestations (brocante, spectacle de théâtre, randonnées familiales, fête de l'école,…).

Budget de l'association : 76 893 €
Subvention attribuée en 2017 : 29 856 € (DE+DAVA)
Subvention demandée : 16 690 €
Subvention proposée : 16 690 €

MILLE CLUB GALAXIE –FONTGIEVE

Cette association a pour objet de mettre à la disposition de tous les moyens de développement d'activités éducatives, sociales, sportives culturelles et récréatives.

Pour cela elle met en place différentes activités dans des domaines variés (gym, ping-pong, yoga, danses, sophrologie, anglais, guitare, dessin,…etc.) et en constante évolution depuis 30 ans. Une journée porte-ouverte est organisée chaque année.

Budget de l'association : 84 750 €
Subvention attribuée en 2017 : 11 350 €
Subvention demandée : 11 350 €
Subvention proposée : 11 350 €

OS CAMPONESES MINHOTOS - CASA DE PORTUGAL (LES CAMPAGNARDS DU MINHO – MAISON DU PORTUGAL) ASSOCIATION FOLKLORIQUE, CULTURELLE, ARTISTIQUE, SPORTIVE ET DE LOISIRS

Fondée en 1980, cette association a pour but de créer des événements et de perpétuer les coutumes et les traditions portugaises, afin de nouer des liens avec différentes associations du monde entier et de tous horizons culturels (groupe folklorique, voyages, expositions,…).

Ainsi, elle organise et participe activement à des événements importants pour la communauté portugaise clermontoise et régionale, notamment la fête de la saint Jean, regroupant des milliers de personnes à Clermont-Ferrand, mais aussi, le festival de la chanson portugaise et l'élection de Miss Portugal en Auvergne.

Budget de l'association : 68 223 €
Subvention attribuée en 2017 : 10 000 €
Subvention demandée : 10 000 €
Subvention proposée : 10 000 €

FOYER DE JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE AMICALE LAIQUE DE CHANTERANNE :

L'association propose des activités éducatives, sociales, récréatives et sportives. Elle offre divers ateliers (peinture sur soie, couture, musique, arts plastiques, poterie, randonnées, sorties VTT,…) dont les adhésions sont accessibles à tous.

Budget de l'association : 19 394 €
Subvention attribuée en 2017 : 4 250 €
Subvention demandée : 4 250 €
Subvention proposée : 4 250 €

LA GAUTHIERE CULTURE ET LOISIRS

Implantée dans un secteur classé quartier prioritaire, cette association propose des activités culturelles, sportives et de loisirs, aux adultes (gymnastique, yoga, randonnée, artisanat, informatique, guitare,…) et aux enfants (baby gym, théâtre, guitare,…).
Elle travaille en collaboration avec l'école Charles Perrault et propose des activités qui sont réservées aux parents et élèves de l'école (ludothèque, après-midi culturels, arts plastiques, culture scolaire à partager,…).

Budget de l'association : 52 250 €
Subvention attribuée en 2017 : 18 550 € (Contrat de Ville + DAVA)
Subvention demandée : 11 750 €
Subvention proposée : 11 750 €

AMILCLUB CROIX DE NEYRAT :

L'association a pour objet de mettre à disposition de tous des activités éducatives et récréatives contribuant à la formation physique, civique, économique et sociale des participants.

Pour cela une quinzaine d'ateliers fonctionnent autour d'activités diverses : cartes, couture, dessin, danse, judo, tennis, natation,…
Par ailleurs, elle organise différentes types de sortie randonnées selon la période et une manifestation comme l'Amilpattes, randonnée pédestre avec des parcours de distances différentes qui mobilise chaque année plus de 350 participants.

Budget de l'association : 51 010 €
Subvention attribuée en 2017 : 11 600 € (DSL+Contrat de Ville+DAVA)
Subvention demandée : 7 100 €
Subvention proposée : 7 100 €

ASSOCIATION JEANNE D'ARC

Cette association a pour objet de proposer à tous des actions en vue de promouvoir, soutenir et développer l'éducation et la formation physique et culturelle.
Pour cela, elle propose différentes activités : arts plastiques, chiffres et lettres, randonnées, gymnastique, yoga, tai chi chuan, tir à l'arc.
Elle participe également, en lien avec le CCAS à des opérations pour les seniors en EHPAD ou chez eux.

Budget de l'association : 19 600 €
Subvention attribuée en 2017 : 3 500 € (DSL+DAVA)
Subvention demandée : 2 000 €
Subvention proposée : 2 000 €

COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION :

Cette association mène une action d'intérêt civique auprès des jeunes en les informant sur cette période tragique de notre histoire et en les amenant à réfléchir sur le respect des Droits de l'Homme, en particulier la Liberté.

Pour cela, ce comité travaille en partenariat avec l'Éducation Nationale et organise des attributions de prix sur des travaux d'élèves, leur implication ainsi que celle des établissements. Il organise également des voyages d'un ou deux jours pour les participants au concours sur un lieu de mémoire de la Résistance, de la Déportation.

Budget de l'association :	14 149 €
Subvention attribuée en 2017 :	1 530 €
Subvention demandée :	1 530 €
Subvention proposée :	1 530 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Philippe BOHELAY